

DEC182954DR20

Décision modifiant la décision DEC180569DR20 du 2 février 2018 portant délégation de signature à Mme Jocelyne Bret, administratrice financière du Bureau des Affaires Générales, en cas d'absence ou d'empêchement de M. Benoît Debosque, délégué régional de la délégation Côte d'Azur (DR20)

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC160147DAJ du 20/04/16 nommant M. Benoît Debosque délégué régional pour la circonscription Côte d'Azur à compter du 1er juillet 2016 ;

DECIDE :

Article 1^{er}. – L'article 1 de la décision DEC180569DR20 susvisée est modifié comme suit :

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Benoît Debosque, délégué régional pour la circonscription Côte d'Azur, délégation est donnée à Mme Jocelyne Bret, assistant-ingénieur, à l'effet de signer tous les actes, décisions et documents relevant de l'exercice des fonctions d'ordonnateur secondaire¹.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Valbonne, le 14/11/2018

Le délégué régional
Benoît DEBOSQUE

¹ Il est possible de prévoir un ou plusieurs autres délégataires en cas d'absence ou d'empêchement du (de la) délégué(e) régional(e) et du premier délégataire